



Contrat d'objectifs

Lycée Professionnel
Jean-Marie MICHOTTE

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE





Lycée Professionnel
Jean-Marie MICHOTTE

Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le Lycée Professionnel Jean-Marie MICHOTTE, représenté par madame Katia MONTEIRO-TELES, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le, 12 avril 2016

Le Recteur
De l'Académie de Guyane
Youssoufi TOURE

Le Chef d'Etablissement
Katia MONTEIRO TELES

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Professionnel Jean-Marie MICHOTTE

Objectif n°1 :

Améliorer les acquisitions des élèves dans la maîtrise des compétences de base : français oral et écrit, mathématiques et enseignement professionnel

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prise en compte des lacunes et des besoins des élèves. -Equipe pédagogique volontaire, qualifiée et soucieuse du devenir des élèves. -Projets innovants destinés à redonner confiance en soi aux élèves. -Equipement des ateliers et salles de cours satisfaisants. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pourcentage fort d'élèves en difficultés face à la maîtrise de la langue orale et écrite. -Population hétérogène dans la maîtrise de la langue. -Prise en charge de ces élèves qui reste encore délicate. -Résultats aux examens terminaux en-deçà des taux attendus dans certaines filières. 	<ul style="list-style-type: none"> -Nécessité d'un travail interdisciplinaire concernant les compétences transversales liées à la maîtrise de la langue. -Nécessité de généraliser davantage l'essor de l'AP. -Nécessité de former les enseignants aux techniques de maîtrise de la langue française – FLS. -Nécessité d'utiliser l'EGLS pour donner du sens aux apprentissages. -Nécessité de poursuivre le déploiement de l'équipement numérique, y compris au CDI, afin de créer l'appétence des savoirs. 				
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance			
		2014 -	2015 -	2016 -	2017 -
		2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> -Tests de niveau en début d'année scolaire. -Création du poste de « Référent Réussite » (18h). -Projets mis en place par le Référent Réussite. -Poursuite du développement de projets menant à une meilleure maîtrise de la langue. -Diffusion sur le site de l'établissement des réalisations des élèves. -CDI : création de clubs lecture et mangas. -Accroître le taux de présence en AP en proposant des ateliers permettant d'acquérir des compétences transdisciplinaires. - Accroître le taux de présence en AI en proposant des ateliers de restauration de l'estime de soi. -Projets liés aux TICE. -EGLS : Constitution de fiches méthodologiques par ateliers pour créer du lien entre disciplines générales et professionnelles. -Mise en place de stages établissement en FLS. 	<p>Taux d'élèves déchiffreurs et non-lecteurs à l'entrée en CAP et en BAC PRO</p> <p>Nombre d'élèves pris en charge par le Référent Réussite</p> <p>Taux de fréquentation en AP</p> <p>Taux de fréquentation en AI</p> <p>Taux de maîtrise des TICE en Français-Histoire/Géographie, Maths-Sciences et Anglais</p> <p>Taux de participation des professeurs stage FLS</p>	50%	40%	25%	10%
		0%	35%	60%	100%
		40%	60%	75%	100%
		40%	60%	75%	100%
		30%	50%	70%	90%
		10%	40%	60%	70%

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Professionnel Jean-Marie MICHOTTE

Objectif n°2 :

Adopter une pédagogie bienveillante en développant l'évaluation par compétences afin de lutter contre le décrochage et l'échec scolaire

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des équipes sensibilisées aux phénomènes d'absentéisme et de décrochage scolaire. -Un climat de confiance propice au travail et aux enseignements. -Mise en place du réseau FOQUALE avec nomination d'un Référent décrochage. -Un réseau FOQUALE actif, une cellule de veille performante et l'appui de la Plateforme Préfectorale Décrochage. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux d'absentéisme important ; notamment en 1^{ère} et 2^{ème} années CAP. -Eloignement du domicile familial d'un certain nombre d'élèves de différentes ethnies. -Décrochage en cours d'année scolaire (9,8%). -Des difficultés d'apprentissage qui génèrent de la démotivation. 	<ul style="list-style-type: none"> -Participation active de la Vie scolaire, de l'APS et de la COPSY dans la réduction du décrochage. -Participation des équipes à des stages établissement : « Réduire et prendre en charge le décrochage scolaire, prise en charge d'élèves aux ethnies variées ». -Création d'un lieu de vie et d'études pour favoriser l'aide aux devoirs (CVL). -Place du CDI dans la réduction de l'échec scolaire. -Nécessité d'un travail interdisciplinaire pour la mise en place de grilles de progression par compétences. -Développer l'orientation active pour éviter le décrochage scolaire 				
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus (Taux de...)	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
<ul style="list-style-type: none"> -Conseils de classe trimestriels : 1CAP et 2BAC PRO pour un meilleur suivi des progressions des élèves. -Mise en place d'un protocole de prise en charge du décrochage par un groupe de travail, en liaison avec le réseau FOQUALE et la cellule de veille. -Travail sur l'orientation active et la motivation des élèves (COPsy). -Mise en place de passerelles internes et LGT-LP. -Mise en place d'un tutorat pour les élèves tendant au décrochage. -Deux stages FIL : « Réduire le décrochage et prendre en charge les élèves de différentes ethnies ». -Responsabiliser les élus du CVL et les délégués de classe, et les sensibiliser aux problèmes d'absentéisme et de décrochage. 	Taux d'absence	35%	30%	20%	10%
	Taux d'élèves ayant plus de 4 demi-journées d'absences injustifiées	65%	50%	30%	10%
	Taux de retards	60%	50%	40%	20%
	Taux de décrochage à mi-parcours	35%	25%	15%	10%
	Taux de décrochage 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années CAP	30%	30%	20%	15%
	Taux d'élèves tutorés	20%	40%	60%	80%
	Taux de participation aux stages FIL	0%	20%	40%	70%
	Taux de participation des délégués aux réunions	30%	50%	70%	100%
	Taux d'élèves ayant bénéficié de stages passerelles en interne et à l'externe	30%	50%	70%	100%
	Taux de réussite suite aux conseils de classe	30%	50%	70%	100%

<p>-Création d'une Maison des Lycéens et d'une étude surveillée (nouveau bâtiment).</p> <p>-Gestion de la Maison des Lycéens par les élèves.</p> <p>-Généralisation de l'évaluation par tableaux de compétences disciplinaires et interdisciplinaires.</p>	Taux de projets CVL	20%	40%	50%	70%
	Taux de fréquentation de la Maison des Lycéens	/	20%	60%	80%
	Taux de fréquentation de l'étude	/	20%	60%	80%
	Taux de participation des équipes dans l'évaluation par compétences.	40%	50%	70%	90%
	Taux de réussite des élèves aux évaluations nationales	60%	65,81%	68%	75%
	Taux de réussite des élèves aux CCF	40%	50%	60%	75%

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Professionnel Jean-Marie MICHOTTE

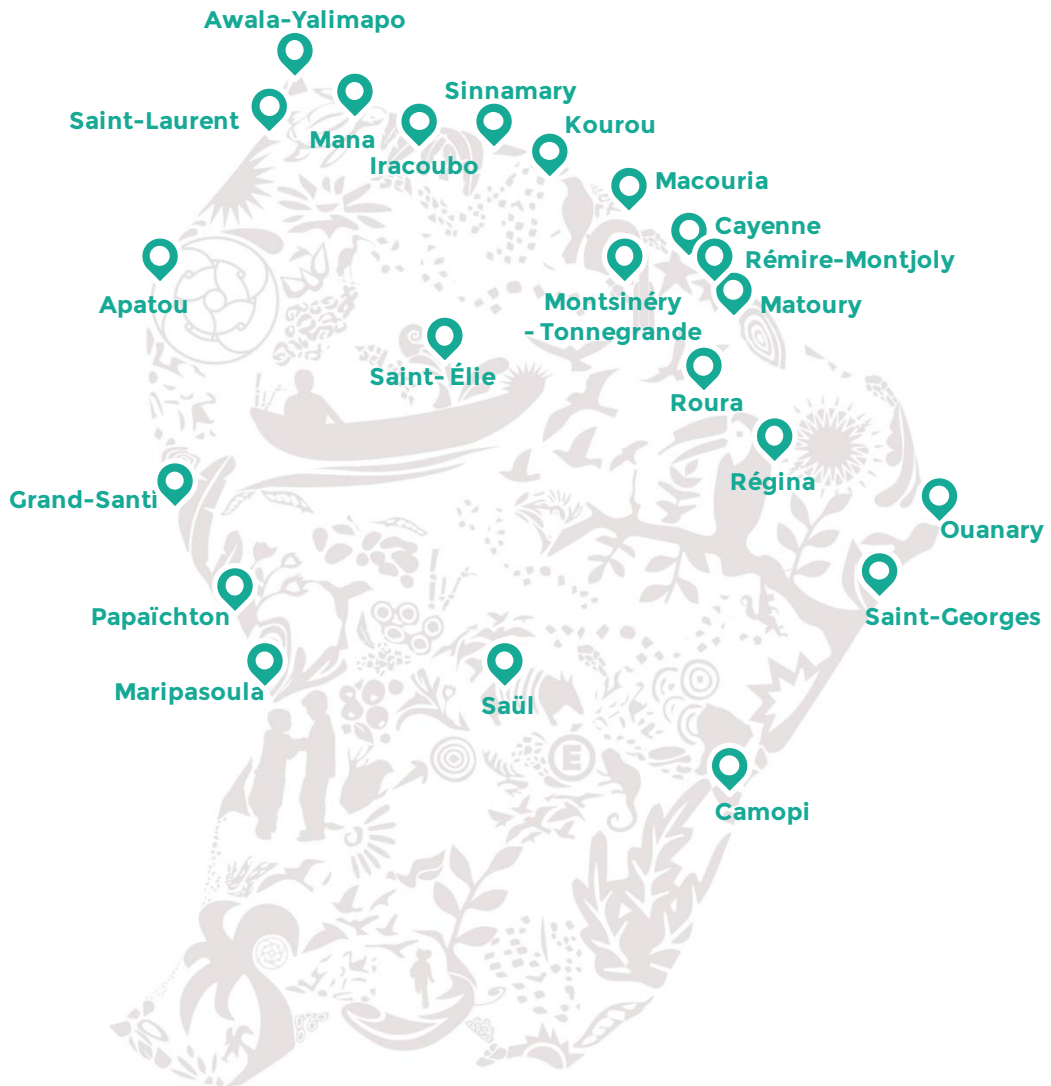
Objectif n°3 :

Préparer l'insertion en milieu professionnel en développant les échanges internes et externes, dans un cadre éducatif de qualité

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etablissement bien entretenu par une équipe d'agents compétents dans leur majorité et par la tutelle régionale. -L'offre de formations est variée et correspond aux besoins du tissu économique local. -Un climat de confiance propice au travail s'installe progressivement. -Une équipe d'encadrement investie dans ses missions et un service de gestion performant. -Image positive auprès du réseau d'entreprises. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'environnement proche est source de dangers multiples : jardin botanique, épicerie, etc. -Le manque de lieux de vie et d'une étude pour les élèves ne permet pas une prise en charge éducative optimale des jeunes en-dehors des heures de cours. -Un partenariat plus soutenu Vie scolaire-équipes éducatives nécessite d'être renforcé pour un meilleur suivi éducatif et pédagogique des élèves. -Les équipes pédagogiques, pour la plupart désireuses d'entreprendre, sont démunies face aux incivilités et au manque de travail d'un certain nombre d'élèves. -L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et dans la vie de l'établissement reste en-deçà des attentes de la communauté éducative. 	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer le cadre de vie. -Garantir la sécurité au sein de l'établissement. -Créer le sentiment d'appartenance chez les élèves par une participation active aux différentes instances de l'établissement. -Responsabiliser les élèves. -Coéducation parents-équipes pédagogiques. -Ouverture sur le département et échanges internationaux. -Développer le partenariat LP MICHOTTE-entreprises. -Développer le réseau de parents d'élèves. -Impliquer davantage les parents dans la scolarité de leurs enfants. 				
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance			
		2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
<ul style="list-style-type: none"> -Projets destinés à créer un environnement propice au travail. -Ateliers périscolaires (sport, échecs, dominos, etc.). 	Nombre de projets mis en place	/	50%	60%	85%
<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement du carbet et des espaces verts par les élèves du CVL. -Projets CVL destinés à créer le sentiment d'appartenance et à améliorer le climat dans l'établissement. 	Taux de projets CVL	20%	40%	50%	70%
<ul style="list-style-type: none"> -Projets CVL destinés à créer le sentiment d'appartenance et à améliorer le climat dans l'établissement. 	Taux de participation des parents aux réunions	10%	30%	40%	60%
<ul style="list-style-type: none"> -Opérations préventives en partenariat avec la Police nationale aux abords immédiats du lycée et dans les classes. -Opérations préventives dans les classes en partenariat avec l'EMS. -Permanences d'information juridique (régularisation de nationalité, droits des mineurs). 	Taux de diminution des vols et incivilités	/	50%	60%	70%

<p>-Réunions parents-professeurs avec un temps en classe entière. -Réunions Vie-scolaire-parents d'élèves.</p> <p>-Projets à caractère régional, national et international – échanges (voyages Brésil, Argentine-COP 21-visites d'entreprises, de collectivités, etc.).</p> <p>-Réunions d'échanges établissement-entreprises. --Rencontres lycée-entreprises, poursuite dispositif CREE (forums métiers, visites entreprises, etc.). -Modules de préparation Post-Bac, insertion professionnelle, création d'entreprise. -Intervention d'anciens élèves.</p>	Taux de participation des parents aux réunions parents-professeurs	10%	30%	50%	60%
	Taux de participation des parents aux réunions classe entière	/	30%	50%	60%
	Taux de participation des parents aux instances	15%	25%	40%	50%
	Nombre d'échanges internationaux	20%	30%	40%	45%
	Nombre d'échanges établissement-entreprise Nombre de visites aux entreprises	20%	30%	50%	70%

Carte de la Guyane



Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

